



Communiqué de presse

Bastogne, le 14 mars 2025

La Confrérie Royale des Herdiers d'Ardenne renforce son engagement en rejoignant l'association des producteurs de Jambon d'Ardenne IGP (AUDA) et l'association des producteurs de Saucisson d'Ardenne IGP (AUDESA).

Fidèle à sa mission de défense et de promotion du patrimoine gastronomique ardennais, la Confrérie Royale des Herdiers d'Ardenne franchit une étape importante en devenant membre à part entière de l'AUDA et de l'AUDESA.

Un rapprochement initié par une rencontre clé

Il y a quelques jours, une réunion entre le Grand Conseil de la Confrérie Royale des Herdiers d'Ardenne et les représentants de l'AUDA et de l'AUDESA a ouvert la voie à cette collaboration renforcée. À l'initiative de Philippe BOUILLON, président de ces deux associations défendant un patrimoine commun, le Jambon d'Ardenne et le Saucisson d'Ardenne IGP, cette rencontre a mis en lumière l'évidente complémentarité de leurs actions et l'intérêt mutuel d'un rapprochement.

Fort de cette discussion enrichissante, il est rapidement apparu comme une évidence que la confrérie devait rejoindre ces deux associations pour encore mieux défendre et promouvoir ces deux produits de salaison issus de notre terroir et du savoir-faire ardennais.

Une démarche en parfaite cohérence avec notre mission

« Depuis sa création, la Confrérie Royale des Herdiers d'Ardenne s'attache à valoriser les produits emblématiques de notre terroir. Avant même que le Jambon d'Ardenne n'obtienne, en 1996, son Indication Géographique Protégée, nous étions déjà engagés dans la défense et la promotion de cette spécialité qui incarne le savoir-faire et l'authenticité de notre région.» explique Laurent Copine.

Philippe Bouillon précise : « Pour rappel, le Jambon d'Ardenne est le plus ancien produit de salaison reconnu et protégé de Belgique, puisqu'il bénéficie d'un Arrêté Royal depuis février 1974. »



Communiqué de presse

Bastogne, le 14 mars 2025

Laurent Copine poursuit : « Lorsque le Saucisson d'Ardenne a enfin obtenu son IGP en 2017, la confrérie a naturellement élargi son champ d'action sous l'impulsion de mon prédécesseur, Jean-Marc Lutgen, alors Grand Maître de la confrérie. Aujourd'hui, épaulé par mon Grand Conseil, nous poursuivons cette mission avec toujours la même passion et détermination. »

Cette adhésion à l'AUDA et l'AUDESa est d'ailleurs l'une des premières décisions importantes prises par Laurent Copine et son équipe, affirmant ainsi la volonté de la confrérie de renforcer son engagement aux côtés des producteurs et artisans qui perpétuent ces traditions.

AUDA et AUDESa : garants de la promotion et de la défense

L'AUDA et l'AUDESa jouent un rôle fondamental dans la préservation et la valorisation des produits sous IGP « Ardenne ». Elles rassemblent les producteurs certifiés de Jambon d'Ardenne et de Saucisson d'Ardenne, veillant à garantir non seulement la promotion de leurs produits, mais aussi leur défense contre toute usurpation. Le respect des cahiers des charges est, quant à lui, vérifié par l'organisme de certification indépendant TerraCert. Celui-ci octroie un certificat à tout opérateur dont les produits sont conformes aux cahiers des charges, afin qu'ils puissent utiliser les dénominations « Jambon d'Ardenne IGP » et « Saucisson d'Ardenne IGP » et garantir ainsi une qualité irréprochable à leurs clients.

L'IGP (Indication Géographique Protégée) est un label de qualité européen qui certifie que les étapes de production, de transformation ou d'élaboration d'un produit ont lieu dans la zone géographique spécifique « Ardenne ». Il garantit également l'authenticité et la qualité du Jambon et du Saucisson d'Ardenne, tout en protégeant le savoir-faire local.

En intégrant l'AUDA et l'AUDESa, la Confrérie Royale des Herdiers d'Ardenne s'inscrit pleinement dans cette dynamique et affirme plus que jamais son rôle d'ambassadrice du patrimoine gastronomique ardennais.

Un rapprochement porteur de nouvelles opportunités et de synergies

« Ce rapprochement nous permettra d'être pleinement impliqués dans la vie de l'AUDA et de l'AUDESa. Nous aurons ainsi des représentants lors de leurs réunions et assemblées générales, contribuant aux réflexions et aux décisions stratégiques pour l'avenir des produits sous IGP Ardenne », précise Laurent Copine.



Communiqué de presse

Bastogne, le 14 mars 2025

« Par ailleurs, nous participerons aux événements majeurs du secteur de la gastronomie et des produits du terroir, tels que Horecatel. Nous aurons le plaisir d'accueillir les représentants de l'AUDA et de l'AUDESA lors de nos propres manifestations, et nous mettrons à l'honneur, lors de notre Chapitre annuel, ces bouchers et salaisonniers qui contribuent à la renommée des produits nobles de notre savoir-faire et de la gastronomie ardennaise », poursuit-il.

Un engagement pour l'avenir du terroir ardennais

Avec ce double rapprochement, la Confrérie Royale des Herdiers d'Ardenne franchit une nouvelle étape dans son engagement en faveur des produits d'exception qui font la fierté de notre région.

CONTACTS PRESSE

Pour la Confrérie Royale des Herdiers d'Ardenne :

Quentin DAL
Grand Prévôt
grandprevot@herdiers.be
+32(0) 495 61 76 66
<http://www.herdiers.be>

Pour l'AUDA et l'AUDESA :

Philippe BOUILLON
Président de l'AUDA et de l'AUDESA
maisonbouillon@skynet.be
+32 (0)478 77 92 74
<http://www.jambon-saucisson.be>